



Ville de
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

SERVICE DROIT DES SOLS

CERTIFICAT DEBUT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Louis NEGRE, Maire de la commune de Cagnes-sur-Mer, atteste que **l’arrêté préfectoral prescrivant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’incendies de forêt sur la commune de Cagnes-sur-Mer**, a été affiché sur les panneaux officiels de la Mairie de Cagnes-sur-Mer dès le 13 octobre 2021 en :

- ✓ Mairie principale de Cagnes-sur-Mer
- ✓ Mairie annexe du Val Fleuri
- ✓ Mairie annexe du Cros de Cagnes
- ✓ Mairie annexe Haut de Cagnes
- ✓ Service Droit des Sols
- ✓ Police Municipale

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 12 octobre 2021

**Le Maire de Cagnes-sur-Mer,
Président Délégué de la Métropole Nice Côte
d’Azur,
Louis NEGRE**

